

# INFORMATIONS CSE

## QUOTIENT FAMILIAL 2022

(Revenu imposable 2021 / 12 / nombre de parts)

TRANCHES	DEBUT QF	FIN QF
1	0	999
2	1 000	1 349
3	1 350	1 699
4	1 700	2 199
5	2 200	999999999

→ Le montant alloué par tranche est révisable chaque année, en fonction du budget.

Le CSE redistribue aux salariés 93 % de son budget ASC, les 7 % restant sont des frais de gestion.

## MONTANTS / TRANCHES / SALARIÉS

	Tranche 1	T2	T3	T4	T5
QF	0-999	1000-1349	1350-1699	1700-2199	+ 2200
Épargne CV 2021/22, remis en juin 2022	130 €	100 €	80 €	60 €	30 €
Bons loisirs 2022	130 €	100 €	80 €	60 €	30 €



**Pour bénéficier des prestations du CSE, les salariés doivent remplir une feuille d'adhésion chaque année.**

**Les salariés qui ne fournissent pas leur avis d'imposition, sont automatiquement inscrits en tranche 5.**

## PRESTATIONS A VENIR

→ Les salariés qui ont épargné aux chèques vacances ANCV de septembre 2021 à mai 2022, recevront leurs CV début juin

→ **BONS LOISIRS** : ils seront distribués début juillet.

Vous recevrez une feuille de choix nominative en mai, elle est à retourner **IMPÉRATIVEMENT, avant le 24 mai** au CSE.

Les salariés qui ne rendent pas cette feuille avant le 24 mai ne seront pas pris en compte. Merci de votre compréhension.

➤ Pensez à envoyer cette feuille à vos collègues en maladie, maternité ou autres

mail du CSE : [cse@adapei63.org](mailto:cse@adapei63.org)  
Site internet : [www.ce-adapei63.com](http://www.ce-adapei63.com)

Le 12/04/2022